

Image not found or type unknown



Dépôt de garantie non restitué entièrement

Par **precieuse**, le **02/01/2015** à **15:40**

Bonjour,

Voici l'objet de mon litige.

Mon fils a fait un état des lieux de son appartement, tout était parfait.

Il a été simplement constaté des traces de brûlure sur la plaque vitrocéramique.

L'agence immobilière lui déduit 200 euros sur son dépôt de garantie prétextant le remplacement de la plaque endommagée. Le prix d'une plaque neuve en fait.

Ne s'agit-il pas de l'usure normale et répétée ?

Ont-ils le droit de faire cela ?

Merci pour votre réponse.